PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Étoile

AIX MARSEILLE PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
49

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AUBAGNE

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

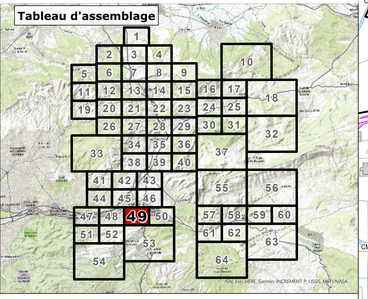

Urbanisme

URBANISME
- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Polygone constructible

EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacement réservé pour voirie
- Autre emplacement réservé
- Emplacement réservé de mixité sociale
- Servitude pré-localisation pour équipement

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES
- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Polarité commerciale
- Pôle de vie

DIVERS
- Servitude d'attente d'un projet
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEUR)
- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "entrée de villa"
- Prescription de hauteur
- Prescription de vue

Patrimoine

PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL
- Elément remarquable
- Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- Canal de Marseille et dérivations

PATRIMOINE NATUREL

Espace vert protégé
- Arbre protégé ponctuel
- Alignement végétal
- Espace vert protégé
- Terrain cultivé à protéger

Espace boisé classé
- Espace Boisé Classé

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

IGN BD TOPO®, Sources INCREMENT P, USGS, NASA

45 46 48 50 52 53

UC3 UD2 UC2 UA1 UB3 UD3 A2 UT2 UD1 Ns UQi UM Nh UEc1 UV1 UEc1m UA3 2AUM UEa1p UEb1 UQp Ne